

MINI Mobile Care

La garantie de mobilité MINI valable dans toute l'Europe.

Conditions générales d'assurance

Toujours à vos côtés, même au loin.

MINI Mobile Care se mobilise pour vous dans toute l'Europe.

MINI impose des normes rigoureuses, également pour le service après-vente. MINI Mobile Care a été créé pour vous et votre MINI, afin de vous faire bénéficier de ce niveau de service élevé, même en cas de panne ou d'accident. Vous pouvez compter sur un ensemble exceptionnel de prestations d'assistance. Sans limitation de frontières, dans toute l'Europe.

Vous trouverez de plus amples détails concernant le champs d'application territorial de MINI Mobile Care sous „Champ d'application territorial de MINI Mobile Care“.

Le service d'assistance de MINI est à votre disposition 24 heures sur 24, 365 jours par an, au numéro de téléphone **+41 (0) 844 85 75 75**. Aussi le service d'assistance de MINI est votre meilleur choix en toutes circonstances et devrait toujours être votre premier interlocuteur en cas de panne ou d'accident!

L'assurance est valable pour 1 an, resp. 2 ans à partir de la date indiquée sur la police.

L'assureur.

Les prestations de MINI Mobile Care sont fournies par le Touring Club Suisse et TCS Assurances SA, Chemin de Blandonnet 4, Case postale 820, 1214 Vernier/Genève, en collaboration avec son réseau de partenaires.

Les prestations d'assistance MINI Mobile Care.

En cas de panne ou d'accident, vous bénéficiez de toutes les prestations d'assistance de MINI Mobile Care. Des techniciens qualifiés interviennent sur place et mettent tout en œuvre pour remettre votre MINI en état de marche, 24 heures sur 24. L'intervention du service de dépannage MINI est gratuite (trajet aller et retour, ainsi que 30 minutes de dépannage sur place. Seules les pièces de rechange nécessaires sont facturées). Pour les véhicules accidentés, seul un service de remorquage/transport est proposé, et non un dépannage sur place.

La meilleure assistance arrive toujours à point nommé:

le dépannage sur place.

Le plus souvent, nos spécialistes peuvent vous tirer d'embaras rien qu'en vous conseillant au téléphone. Lorsqu'une assistance sur place se révèle malgré tout nécessaire, nous dépêchons immédiatement un Servicemobil MINI, ou nous organisons le secours routier, dont nous assumons les coûts, par l'intermédiaire d'une société spécialisée soigneusement choisie.

Remarque: les interventions de dépannage sur place se limitent à la remise en état de marche du véhicule. C'est pourquoi des travaux d'entretien, des réparations pour cause d'usure, des remises en état plus importantes ou la simple fourniture de pièces de rechange ne peuvent s'effectuer sur le lieu de la panne.

Assistance en cas de pneu endommagé.

Même en cas de pneu endommagé, nous vous proposons une assistance sûre. Si les pneus de remplacement ne peuvent être fournis dans les quatre heures, la prise en charge des coûts des prestations complémentaires est également prévue, sauf les coûts des pneus de remplacement.

Assistance en cas d'incidents mineurs.

Nous vous assistons volontiers sur le plan organisationnel pour surmonter les difficultés pouvant résulter d'incidents mineurs tels que: clé de voiture enfermée ou perdue, remplissage du réservoir avec un carburant erroné ou réservoir vide. De tels incidents ne donnent toutefois pas droit à la prise en charge des frais de dépannage sur place ou à des prestations d'assistance complémentaires.

Gratuit et pourtant tellement précieux:

le service de remorquage jusqu'au partenaire service MINI le plus proche.

Lorsque le véhicule ne peut être réparé sur place, nous supportons les frais de son remorquage jusqu'au partenaire service MINI le plus proche.

Même quand tout s'arrête, tout n'est pas fini:

poursuivre la route en taxi.

Si, par la suite, vous devez faire appel à un taxi, nous prenons en charge une ou plusieurs courses, à concurrence de CHF 125.- maximum.

Pas de nuits blanches pour les conducteurs d'une MINI:

l'hébergement à l'hôtel.

Si vous êtes obligé de passer la nuit à l'hôtel en raison de la panne ou de l'accident, nous prenons en charge les frais d'hôtel de tous les occupants du véhicule pour la durée de la réparation, avec un maximum de 4 nuits (catégorie d'hôtel: max. 4 étoiles). Conditions: le lieu de la panne ou de l'accident doit être situé à plus de 50 km de votre domicile.

Nous changeons quelques pièces, vous changez pour peu de temps de voiture:

Le véhicule de remplacement pour la poursuite du voyage.

Nous prenons en charge le coût d'un véhicule de remplacement équivalent jusqu'à l'achèvement de la réparation. A l'intérieur du pays jusqu'à maximum 3 jours ouvrables plus le week-end, et à l'étranger jusqu'à maximum 5 jours ouvrables plus le week-end.

La disponibilité des modèles peut varier selon la région et la situation. Nous sollicitons votre compréhension à cet égard.

Veuillez noter que les conditions commerciales des sociétés de location de voitures peuvent stipuler des restrictions quant aux destinations de voyage.

Mobilité ininterrompue.

Pour une mobilité sans interruption, nous prenons en charge, en plus des prestations citées jusqu'ici, le coût d'une ou de plusieurs prestations parmi les suivantes, jusqu'à concurrence de CHF 1'000.- par cas.

Mobilité garantie, même sans voiture:

la poursuite du voyage ou le retour au domicile par train ou par avion.

Se les circonstances l'exigent, nous prenons aussi en charge le coût de la poursuite du voyage ou du retour au domicile, par train ou par avion, dans la limite du montant maximal spécifié ci-dessus.

Exceptionnellement, nous conduisons votre MINI:

l'enlèvement et l'acheminement de votre MINI.

Nous prenons en charge les frais que pourrait vous occasionner l'enlèvement du véhicule, dans la limite du montant maximal spécifié ci-dessous. Si nécessaire, nous organisons l'acheminement du véhicule pour vous, à condition que la durée de la réparation, entre le moment où le véhicule arrive au garage et la fin probable des réparations, excède 3 jours ouvrables. Le lieu de la panne ou de l'accident doit en outre se situer à plus de 100 km du domicile. Un rapatriement du véhicule de l'étranger peut prendre environ 10 jours (transport groupé).

Le remboursement des frais.

En principe, seuls les frais dont la nature et l'importance ont fait l'objet d'un accord préalable de la centrale d'assistance sont pris en charge, et sont donc remboursés. En réglé générale, nous payons **directement** pour vous toutes les prestations d'assistance MINI Mobile Care. Dans le cas exceptionnel où vous devriez avancer les frais, ceux-ci vous seront immédiatement remboursés. Nous avons besoin pour ce faire des factures originales établies par les prestataires de service auxquels vous avez eu recours (p. ex. l'entreprise de remorquage), ainsi que de la copie de la facture de réparation.

Veuillez envoyer tous les documents à:

MINI Garantie de mobilité

c/o Touring Club Suisse

Service clients B2B

Buhholzstrasse 40

6032 Emmen

Ne donnent pas lieu à un remboursement en particulier:

- Les dépenses qu'il aurait fallu faire en circonstances normales, p. ex. achat de carburant, péage.
- Les frais d'hôtel supplémentaires, p. ex. frais de restauration/minibar
- Toutes les charges ou pertes résultant directement ou indirectement de la panne ou de l'accident, p. ex. manque à gagner, frais de contre-passation, empêchement d'assister à des spectacles ou manifestations (billets périmés), frais de téléphone, de stationnement ou de stand
- Les frais de réparation, le coût des pièces de rechange et des produits ou matières consommables.

Champ d'application territorial de MINI Mobile Care.

En cas de panne ou d'accident, les prestations d'assistance MINI Mobile Care sont fournies lors de voyages effectués dans les pays suivants:

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne (y compris les îles Canaries), Estonie, Finlande, France, Principauté de Liechtenstein, Gibraltar, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Turquie, Cité du Vatican.

Définition du terme „Panne“

Une panne est une défaillance soudaine et imprévue du véhicule couvert suite à une défaillance électrique ou mécanique, rendant la poursuite du trajet impossible ou illicite. Lorsqu'un véhicule est conduit au garage sans aide extérieure, il ne s'agit alors ni d'une panne ni d'un accident et il n'existe aucune prétention aux services d'assistance. Sont considérés comme une panne les événements suivants: gel du carburant, gel des freins ou tout dysfonctionnement des éléments nécessaires à la sécurité, tels que les ceintures de sécurité, les essuie-glaces, les clignotants, les phares, les feux arrière et l'éclairage, ainsi qu'une fenêtre brisée.

Définition du terme „accident“

Un accident est l'endommagement d'un véhicule couvert provoqué par un événement extérieur, tel qu'une collision ou un choc avec un tiers, un obstacle immobile ou en mouvement, le retournement du véhicule, la chute du véhicule ou un pneu endommagé en raison d'une collision.

Les prestations d'assistance MINI Mobile Care ne s'appliquent pas:

- A l'occasion d'une visite d'entretien, de réparation et de garantie normale, des mesures techniques et des actions de rappel
- En cas de vol ou de vandalisme et des éventuels dommages consécutifs
- Dans le cas de dommages causés intentionnellement ou résultant de négligences graves
- Dans le cas de dommages imputables à la participation à des manifestations automobiles ou aux entraînements relatifs, dont l'objectif est la réalisation de vitesses maximales
- Dans le cas de dommages imputables au montage de pièces dont l'utilisation n'a pas été autorisée par le constructeur, ou lorsque le véhicule a été modifié d'une manière non autorisée par le constructeur.

Remarque juridique.

Nous vous recommandons de faire effectuer tous les travaux d'entretien par votre partenaire service MINI. Les prestations d'assistance MINI Mobile Care ne s'appliquent pas lorsque les inspections et entretiens périodiques n'ont pas été effectuées selon les normes d'après-vente et de qualité exigées par MINI, et/ou lorsque des inspections, des travaux d'entretien ou d'autres réparations ont été effectués de manière incorrecte par un atelier garage non autorisé.

MINI Mobile Care.

Comment procéder en cas de panne ou d'accident.

- Prenez toujours cas de panne, prenez contact d'abord avec la centrale d'assistance, en téléphonant aux numéros suivants:
De Suisse: **0844 85 75 75**
De l'étranger au: **+41 844 85 75 75¹**
- Assurez-vous d'avoir vos documents de bord à portée de main lors de votre appel.
- Soyez prêt à préciser votre position exacte, à indiquer si possible la cause de la panne ou ses symptômes, ainsi qu'un numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre.
- Toutes les démarches nécessaires seront ensuite effectuées par la centrale d'assistance.

¹ Coût selon tarif de l'opérateur national

MINI Mobile Care

La garantie de mobilité valable dans toute l'Europe.

Assistance même dans les situations extrêmes.